



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires

Bruno VIGNERON
Chef de l'unité prévention des risques
Tél : 03 85 21 86 59
ddt-env-pr@saone-et-loire.gouv.fr

Fait à Louhans, le 02 juin 2023

Compte-rendu

Objet de la réunion	Validation de la cartographie réglementaire dans le cadre de la démarche de révision des PPRI de la Seille
Date de la réunion Heure de la réunion	Mardi 9 mai 2023 à 14 h 00 Sous-préfecture de Louhans
Participants	M. Patrick Collignon, sous-préfet de l'arrondissement de Louhans, Mme Richarde Legin, secrétaire générale de la sous-préfecture de Louhans, M. Laurent Gourillon, secrétaire général adjoint de la sous-préfecture de Louhans, M. Anthony Vadot, maire de Branges, M. Christian Clerc, maire de Sornay, M. Mickaël Chevrey, maire de Vincelles, M. Jacques Mougénot, adjoint au maire de Louhans, M. Patrick Lecuelle, adjoint au maire de Sornay, M. Bruno Vigneron, chef de l'unité prévention des risques de la DDT 71, Mme Nathalie Berthet, chargée de prévention des risques majeurs à la DDT 71, M. Jérôme Fournier, chargée de prévention des risques majeurs à la DDT 71.

M. le sous-préfet revient sur l'importance de cette démarche de révision des PPRI de la Seille établie en concertation étroite avec les communes de Louhans, Branges, Sornay et Vincelles.

Cette réunion fait suite à celle du 13 janvier 2023 au cours de laquelle la cartographie des enjeux sur le territoire des communes concernées par la révision des PPRI a été validée.

Par la suite, la DDT a ensuite rencontré les maires en bilatérale pour échanger sur les projets de cartes réglementaires.

Le but de la réunion est de valider la cartographie réglementaire et le règlement qui s'y rattache, sur le territoire des 4 communes concernées, avant de lancer les consultations formelles des différentes parties prenantes.

La DDT présente l'étape de validation de la partie réglementaire en la replaçant dans le contexte plus global de la démarche de révision. L'attention des élus est attirée sur le projet de nouveau règlement, et les différences par rapport au précédent.

Un échange a lieu avec les élus autour des possibilités offertes par le nouveau règlement et les mesures de réduction de la vulnérabilité. Les élus souhaitent notamment obtenir plus de précisions quant à l'entretien des espaces boisés.

La DDT expose les modalités d'attribution des aides destinées à réduire la vulnérabilité aux inondations au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit « Fonds Barnier ».

Toutefois, les élus soulignent que la mise en place obligatoire de mesures de réduction de la vulnérabilité peut être difficile à faire entendre aux habitants et ils sont invités à rappeler les dispositions prévues par le fonds Barnier.

À la demande des élus, la DDT apporte des précisions sur la réglementation envisagée relative aux aires de grand passage des gens du voyage qu'il est proposé d'autoriser en zone bleue comme en zone rouge. En effet, une aire gérée par la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' sise sur le territoire de Louhans est en partie concernée par ce zonage,

Plusieurs remarques sont faites sur le projet de règlement, notamment sur la problématique des assurances, les réseaux d'assainissement, la gestion des eaux pluviales et sur le besoin de clarifier ce qui est rendu obligatoire de ce qui est seulement recommandé. Des modifications et précisions seront donc apportées dans le projet de règlement.

Ces sujets étant épuisés, les élus valident à l'unanimité les cartes réglementaires proposées.

Enfin, la DDT présente les prochaines étapes de la procédure de révision, à savoir la consultation des conseils municipaux et autres parties prenantes (OFB, CNPF, chambre d'agriculture, EPTB), la réunion publique, l'enquête publique et l'approbation qui se devrait se tenir au second semestre 2023.

Pour sa part, M. le Sous-préfet souligne la nécessité de mener à son terme la révision des PPRI de la Seille, d'autant plus que les élus se montrent sensibles à cette problématique.

Le diaporama présenté en réunion est disponible sur le site internet des services de l'État de Saône-et-Loire : <https://www.saone-et-loire.gouv.fr/revision-des-ppri-seille-a15543.html>.

Comme convenu lors de la réunion, la DDT a sollicité l'avis de l'ONF et du CNPF sur les recommandations relatives à l'entretien des boisements ; le paragraphe correspondant du règlement a donc été modifié en conséquence.

La dernière version du règlement est jointe au présent compte-rendu.

Le sous-préfet,


Patrick Collignon